

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 DECEMBRE 2021 A 19 H 30

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, M. David BOILLIN, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, M. Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Membres absents et excusés : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. Ghislain VICAIRE, excusé ;

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : M. Michel DARTEVEL

ORDRE DU JOUR :

- **Convention avec l'ASC Plateau de Tarcenay (Gîte de Foucherans)**
- **Site unique : point sur le marché de travaux**
- **Questions diverses**

CONVENTION AVEC L'ASC PLATEAU DE TARCENAY (GITE DE FOUCHERANS)

M. le Maire, Maxime GROSHENRY, présente au Conseil Municipal la proposition de convention de mise à disposition d'équipements concernant le gîte d'étape de Foucherans. Cette convention a été rédigée en s'appuyant sur l'ancienne version de la convention rédigée en 2018. Cette nouvelle convention serait souscrite pour une durée de 3 ans et reconduite tacitement sauf en cas de dénonciation d'une des parties.

M. Nicolas DEMOLY précise que la situation financière a été évaluée à partir de mars (recettes/dépenses) pour voir s'il y avait un équilibre financier ou non. En 2021, les recettes s'élevaient à 7 097 € et les dépenses à 6759 €. Le résultat était donc équilibré (338 € en positif) mais en tenant compte de la subvention de 1000 € intégrée au budget. Malgré des variations d'une année à l'autre, tout laisse donc à penser que la situation budgétaire est équilibrée.

Précédemment, une subvention de 1000 € était versée. M. le Maire proposera lors du vote du budget de maintenir la subvention mais qu'elle soit allouée à l'Association Sportive et Culturelle (ASC) du plateau de Tarcenay.

M. le Maire précise qu'il faut certes prendre note du coût de la subvention mais il y a des avantages à considérer également dans l'intervention de l'ASC du Plateau de Tarcenay : le bâtiment sera occupé et les frais supplémentaires aux travaux habituels sur le gîte seront répertoriés et également, ce lieu permettra à la commune de proposer un hébergement sur son territoire (un bâtiment occupé est un bâtiment qui vit).

M. Nicolas DEMOLY souhaite rappeler que la gestion du gîte sera ainsi confiée à une section particulière de l'ASC du Plateau de Tarcenay, constituée par un noyau de personnes bénévoles autour de M. Jacques MONIOTTE, Président de l'ASC du Plateau de Tarcenay.

Les élus soulignent l'importance de l'intervention de l'ASC du Plateau de Tarcenay et de son Président dans de nombreuses démarches ainsi que les retours très positifs des occupants.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) sont intervenus pour le rangement des pièces situées au rez-de-chaussée. Tout ce qui doit être réutilisé est stocké actuellement à l'étage.

M. le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal :

- d'annuler la convention en date du 13/12/2018 au bénéfice de l'Association des Amis du Musée Rural
- de confier, à compter du 01/01/2022, la gestion de l'ensemble immobilier, sis au 16 rue de l'église, à l'Association Sportive et Culturelle du plateau de Tarcenay.
- de valider la convention (jointe en annexe) au bénéfice de l'Association Sportive et Culturelle du Plateau de Tarcenay et l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

SITE UNIQUE : POINT SUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX

Mme Anne HENRY, Adjointe à la commune et Présidente du Syndicat Intercommunal Education 2000, expose au Conseil Municipal l'avancée du projet de création d'un pôle scolaire et périscolaire unique. L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission d'appel d'offres du S.I. Education 2000 le 7 décembre 2021, 33 offres ont été analysées. L'estimation financière du coût des travaux était de 3 495 400.00 €. D'après la première analyse des offres, nous avons 16 lots pour un montant total estimé à 3 503 203.82 €. A l'issue de cette commission, il a été décidé à l'unanimité par la Maitrise d'ouvrage du S.I. Education 2000 de remettre en négociation l'ensemble des lots.

Une nouvelle réunion est attendue pour janvier. Mme Anne HENRY précise au Conseil Municipal que la signature interviendra dès lors que les notifications des subventions des différents financeurs seront reçues.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Logement locatif – Foucherans :

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, expose au Conseil Municipal la situation actuelle concernant le logement locatif disponible au-dessus de l'école de Foucherans. Une personne s'est proposée pour ce logement, elle a pris connaissance de sa disponibilité par bouche-à-oreille, il s'agit de Mme Chloé COUSIN.

Il y a eu une visite de l'appartement et Mme COUSIN a, par la suite, confirmé son intérêt pour l'appartement par un mail, elle a indiqué son souhait de louer l'appartement à partir du 1^{er} février 2022.

❖ Annulation du repas des aînés :

Avec le contexte sanitaire que traverse à nouveau le pays en cette période et probablement dans les semaines à venir et après en avoir débattu et évoqué d'autres solutions (colis, bons cadeaux...), Isabelle LEFEBVRE, Adjointe, rappelle les principaux fondements de ce repas qui tiennent tant à cœur aux élus et aux aînés qui sont la convivialité, l'échange et la rencontre.

C'est pourquoi, unanimement, les élus font le choix d'annuler le repas.

❖ Club du 3^{ème} âge :

Mme Isabelle LEFEBVRE, Adjointe, informe le Conseil Municipal de la volonté du club du 3^{ème} âge (mail du nouveau Président : M. Alain LEJEUNE) de rester sur la partie supérieure de la salle des fêtes de Foucherans, malgré le fait qu'il n'y aura pas de toilettes dans les années à venir proches.

❖ Informations municipales :

Mme Isabelle LEFEBVRE, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal la volonté de la commune de réduire les impressions, notamment concernant la distribution des informations municipales. En effet, beaucoup d'habitants ne se sont pas encore inscrits sur internet afin de recevoir les alertes (il y a 144 inscrits sur

Internet), et pour les informations papiers 30 inscrits sur Foucherans et 60 inscrits sur Tarcenay. Elle précise également qu'il y aura uniquement deux communications par an sur les grandes questions par le biais du magazine « Regards ».

M. le Maire, Maxime GROSHENRY, indique au Conseil Municipal, que la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) va adhérer à la plate-forme IntraMuros. Cette application permet aux personnes ayant téléchargé l'application mobile de recevoir des alertes sur leur téléphone. A ce jour, quelques communes appartenant à la CCLL disposent déjà de cette plate-forme.

La commune pourrait y adhérer et bénéficier de ces services.

Etant donné que cette plate-forme offre la possibilité de contrôler la communication ascendante et descendante, M. le Maire, Maxime GROSHENRY, précise que l'adhésion à cette plate-forme pourrait permettre de communiquer via les téléphones portables.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

n° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération
2021-12-18	Gîte : Convention avec l'Association Sportive et Culturelle (ASC) du Plateau de Tarcenay

CONSEILLERS PRESENTS

NOM	P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à	SIGNATURE
GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	DP à Patrice PRETOT	
Nathalie LAURENT	P	

Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	P	
Ghislain VICAIRE	AE	
David BOILLIN	P	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du mercredi 22 décembre 2021 à 19 h 30 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.